



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2019/02

2^{eme} trimestre 2019

Date publication : 8 juillet 2019



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

Ploërmel, le 8 juillet 2019

ATTESTATION

N/Réf. : 2019/02 – 2^{ème} trimestre 2019

Je soussigné, Patrick LE DIFFON, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne (PETR PPCB), atteste que le recueil des actes administratifs du PETR Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne du 2^{ème} trimestre 2019 a bien été publié le 8 juillet 2019 et mis à disposition du public :

- Au siège du PETR Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne
7 rue du Val – Les Carmes - 56800 Ploërmel

Etabli pour valoir ce que de droit

Patrick LE DIFFON
Président
PETR Pays Ploërmel Cœur de Bretagne



**PETR PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

Ploërmel, le 8 juillet 2019

Avis de Publication du Recueil des Actes Administratifs

N/Réf. : 2019/02 – 2^{ème} trimestre 2019

Vu l'article L.5211-47 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.5211-41 du code général des collectivités territoriales

Le recueil des actes administratifs constitue un moyen d'informer les habitants sur les décisions prises par les assemblées délibérantes et les exécutifs locaux.

Le recueil comprend les délibérations du conseil syndical, les délibérations du bureau syndical et les arrêtés de l'organe exécutif.

Le public est informé de toutes nouvelles publications par voie d'affichage.

Il est consultable au siège du PETR Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne.

Au siège du PETR Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne
7 rue du Val – Les Carmes - 56800 Ploërmel



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

Délibérations du Conseil Syndical

Délibérations du Conseil syndical du 19 juin 2019

Numéro	Objet
	Extrait des délibérations
CS-2019/011	Renov Info Service – Convention OBC



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

Délibérations du Bureau Syndical

Délibérations du Bureau Syndical du 3 avril 2019

Numéro	Objet
BS-2019/015	Indemnité de gestion et de budget de la comptable publique
BS-2019/016	Contrat de Partenariat « Ingénierie » : subvention 2019 Région Bretagne
BS-2019/017	Contrat de Partenariat « Conseil Développement » : subvention 2019 Région Bretagne
BS-2019/018	Animation Territoriale de Santé : Subvention 2019
BS-2019/019	Leader « animation Gestion » : Subvention 2019
BS-2019/020	Consultation pour le projet WEBSIG mutualisé
BS-2019/021	WebSIG mutualisé : Ajustement subvention

Délibérations du Bureau Syndical du 22 mai 2019

Numéro	Objet
BS-2019/022	Renouvellement Poste Conseiller Info Energie / Conseiller Plateforme Locale Rénovation de l'Habitat
BS-2019/023	Ressources Humaines : Renouvellement du Contrat du Directeur des Services
BS-2019/024	Destination Brocéliande : Consultation pour Reportage Photo Vidéo 2019
BS-2019/025	Destination Brocéliande : Référencement site internet
BS-2019/026	SIG : Convention formation « Administration WEBSIG » avec Guingamp Paimpol Agglomération
BS-2019/027	Finances : ouverture ligne de trésorerie



Pays de Plœrmel
Cœur de Bretagne

Arrêtés du Président

Numéro	Objet
--------	-------



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

Décisions du Président

Numéro	Objet
--------	-------



Pays de Plœrmel
Cœur de Bretagne

DELIBERATIONS CONSEIL SYNDICAL

N°2019/02

2^{eme} trimestre 2019

Date publication : 8 juillet 2019



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

Délibérations du Conseil Syndical

Délibérations du Conseil syndical du 19 juin 2019

Numéro	Objet
	Extrait des délibérations
CS-2019/011	Renov Info Service – Convention OBC



Comité syndical du 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 juin, à 19 heures, le Comité syndical dûment convoqué le 5 juin 2019, s'est réuni au siège de Oust à Brocéliande Communauté à MALESTROIT, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LE DIFFON, Président.

Étaient présents :

Mmes Isabelle MICHEL ; Mickaëlle PIEL ; Mrs Jean-Luc BLÉHER ; Rémy BRULE (suppléant de Mme Gaëlle BERTHEVAS) ; Jean-Claude GABILLET ; Jean-Yves LALY ; Pierrick LELIEVRE ; Alain LAUNAY ; Jean-Luc MADOUASSE (suppléant de Mme Catherine LAMOUR) ; Alain MARCHAL ; Pierre ROUSSETTE, délégués titulaires De l'Oust à Brocéliande Communauté.

Mme Fabienne JOSSE (suppléante de Mr Philippe LOUAPRE) ; Yvette FOLLIARD ; Brigitte THOMAS (suppléante de Mr Denis TREHOREL) ; Mrs Patrick LE DIFFON ; Jacques MIKUSINSKI ; Henri RIBOUCHON, délégués titulaires de Ploërmel Communauté.

Étaient absents et supplésés :

Mme Catherine LAMOUR, déléguée titulaire suppléée par M. Jean-Luc MADOUASSE, délégué suppléant – De l'Oust à Brocéliande Communauté ; Mme Gaëlle BERTHEVAS, déléguée titulaire suppléée par Mr Rémy BRULE, délégué suppléant – De l'Oust à Brocéliande Communauté ; Mr Denis TREHOREL, délégué titulaire suppléé par Mme Fabienne JOSSE, déléguée suppléant – Ploërmel Communauté ; Mr Philippe LOUAPRE, délégué titulaire suppléé par Mme Brigitte THOMAS, déléguée suppléant – Ploërmel Communauté

Étaient absents ou excusés :

Mrs Guy DROUGARD ; Bruno GICQUELLO ; Pierre HAMERY ; Daniel HUET ; Yves JOSSE, délégués De l'Oust à Brocéliande Communauté

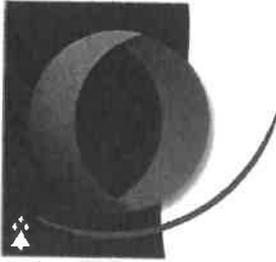
Mmes Martine GUILLAS – GUÉRINEL, Fabienne BRIERO, Josiane DENIS ; Mrs Marcel BENOIT, Jean-Marc DUBOT, Ronan COIGNARD, Gérard GRANVALET, Michel GUEGAN, Louis-Marie MARTIN, Joël LEMAZURIER, délégués titulaires de Ploërmel Communauté.

Membres en exercice : 32

Membres titulaires présents : 13

Membres supplésés : 4

Membres votants : 17



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

190619-CS-011-Convention_mad_PLRH

OBJET : Convention de Mise à Disposition d'un agent d'OBC auprès de RENOV INFO SERVICE (12 mois)

Le Président indique que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne poursuit jusqu'à cette fin d'année 2019 sa mission de conseil, d'information et d'accompagnement du particulier dans son projet de rénovation énergétique du logement. Ce dispositif Renov Info Service se termine le 31 décembre 2019.

Suite à une réorganisation de l'ingénierie du service « Energie » au cours de l'année 2018 avec le départ volontaire des 2 animateurs – conseillers, il a été décidé d'organiser cette mission avec les moyens suivants :

- Le remplacement d'un des animateurs – conseillers par le PETR. Ce remplacement a été effectué par le PETR en octobre 2018 pour un contrat de 11 mois reconduit 4 mois (jusqu'au 31 décembre 2019). L'agent est notamment chargé d'animer les permanences situées au Siège de Renov Info Service, à Ploërmel (Ploërmel Communauté)
- La mise à disposition d'un agent d'OBC à 0,5 ETP pour l'année 2019 a pour objet de créer une animation (permanences, visites auprès des particuliers, ...) sur le territoire d'OBC afin de toucher plus particulièrement les habitants d'OBC.

Pour ce faire, une convention, ci-annexée, pourra être conclue pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les dépenses afférentes à l'exécution de cette convention ont été inscrites dans le Budget Prévisionnel 2019 voté le 20 mars 2019.

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité syndical décident, à l'unanimité de :

- Autoriser, le Président à signer la convention annexée à la présente
- Mandater, le Président, à signer toutes les pièces nécessaires pour la bonne exécution de cette décision

Pour copie conforme,
Le 19 juin 2019

Le Président,
Patrick LE DIFFON

**PETR
PAYS DE PLOERMEL
CŒUR DE BRETAGNE**

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président Patrick LE DIFFON



DELIBERATIONS BUREAU SYNDICAL

N°2019/02

2^{eme} trimestre 2019

Date publication : 8 juillet 2019



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

Délibérations du Bureau Syndical

Délibérations du Bureau Syndical du 3 avril 2019

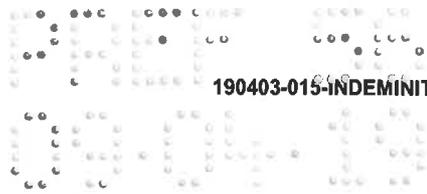
Numéro	Objet
BS-2019/015	Indemnité de gestion et de budget de la comptable publique
BS-2019/016	Contrat de Partenariat « Ingénierie » : subvention 2019 Région Bretagne
BS-2019/017	Contrat de Partenariat « Conseil Développement » : subvention 2019 Région Bretagne
BS-2019/018	Animation Territoriale de Santé : Subvention 2019
BS-2019/019	Leader « animation Gestion » : Subvention 2019
BS-2019/020	Consultation pour le projet WEBSIG mutualisé
BS-2019/021	WebSIG mutualisé : Ajustement subvention

Délibérations du Bureau Syndical du 22 mai 2019

Numéro	Objet
BS-2019/022	Renouvellement Poste Conseiller Info Energie / Conseiller Plateforme Locale Rénovation de l'Habitat
BS-2019/023	Ressources Humaines : Renouvellement du Contrat du Directeur des Services
BS-2019/024	Destination Brocéliande : Consultation pour Reportage Photo Vidéo 2019
BS-2019/025	Destination Brocéliande : Référencement site internet
BS-2019/026	SIG : Convention formation « Administration WEBSIG » avec Guingamp Paimpol Agglomération
BS-2019/027	Finances : ouverture ligne de trésorerie



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



190403-015-INDEMNITES_GESTION_BUDGET

**EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau
du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 3 avril 2019**

Etaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS et Mickaëlle PIEL et Messieurs, Philippe LOUAPRE, Yves JOSSE et Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Mesdames Catherine LAMOUR et Martine GUILLAS-GUERINEL, Membres du bureau

OBJET : Indemnités de gestion et de budget de la comptable publique

Par référence à l'article L 5211-10, une exécution budgétaire a été donnée aux membres du Bureau par le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, le 20 mars 2019.

Le Président indique que des indemnités de gestion et des indemnités de budget peuvent être allouées à la comptable publique, trésorière du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne.

Un crédit de 550 € est inscrit à l'imputation 6225 du Budget Primitif 2019.

Après avoir délibéré, les membres du Bureau syndical décident à l'unanimité de :

- verser, à Madame la trésorière, l'indemnité de gestion et l'indemnité de budget pour l'année 2019
- donner mandat, au Président, pour l'exécution de cette décision.

Pour copie conforme,
Le 03 avril 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON

P E T R
PAYS DE PLOERMEL
CŒUR DE BRETAGNE

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



190403-016-Subventions2019_RÉGION_CP

**EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau
du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 3 avril 2019**

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS et Mickaëlle PIEL et Messieurs, Philippe LOUAPRE, Yves JOSSE et Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Mesdames Catherine LAMOUR et Martine GUILLAS-GUERINEL, Membres du bureau

OBJET : Subventions 2019 : RÉGION : Contrat de Partenariat « Ingénierie »

Par référence à l'article L 5211-10, une exécution budgétaire a été donnée aux membres du Bureau par le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, le 20 mars 2019.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Ploërmel - Cœur de Bretagne peut bénéficier de subventions pour le fonctionnement de la structure, dans le cadre du volet « ingénierie » du Contrat de Partenariat Région, notamment pour la prise en charge des frais de personnel du directeur ou des chargés de mission, des frais de secrétariat et de comptable, des frais de fonctionnement, des frais d'investissement.

Pour l'année 2019, une subvention de 105 357.00 € sera sollicitée auprès du Conseil Régional de Bretagne pour les dépenses effectuées dans le cadre du Contrat de Pays Les crédits sont inscrits au chapitre 74 - compte 7472.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais de Personnel : Animation pôle « Administration Générale » Animation pôle "Contrat de Partenariat" Animation pôle « Aménagement du territoire » Animation pôle « Développement local » Animation pôle « Santé »	115 716,89 €	Contrat de partenariat	105 357,00 €
Frais de Fonctionnement (15%)	17 357,53 €	Autofinancement	27 717,42 €
TOTAL des DÉPENSES	133 074,42 €	TOTAL des RECETTES	133 074,42 €



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

Après avoir délibéré, les membres du Bureau syndical décident, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions qui peuvent être allouées pour cette opération
- de lui donner délégation pour mener à bien l'action et pour signer toutes les pièces nécessaires pour le bon déroulement de l'opération

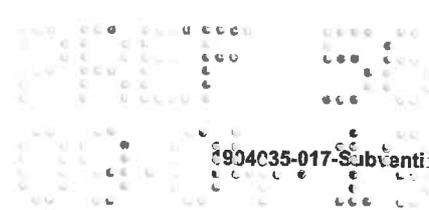
Pour copie conforme,
Le 3 avril 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON

PETR
PAYS DE PLOERMEL
CŒUR DE BRETAGNE

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



934035-017-Subventions_2019_REGION_CP_CDD

**EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau
du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 3 avril 2019**

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS et Mickaëlle PIEL et Messieurs, Philippe LOUAPRE, Yves JOSSE et Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Mesdames Catherine LAMOUR et Martine GUILLAS-GUERINEL, Membres du bureau

OBJET : Subventions 2019 : RÉGION : Contrat de Partenariat – Conseil de Développement

Par référence à l'article L 5211-10, une exécution budgétaire a été donnée aux membres du Bureau par le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, le 20 mars 2019.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne peut bénéficier de subventions pour le fonctionnement du Conseil de Développement (C.D.D.), dans le cadre du Contrat de Partenariat - volet « ingénierie », notamment pour la prise en charge de Frais de personnel, de frais de fonctionnement et d'animation.

Pour l'année 2019, une subvention de 25 000.00 € sera sollicitée auprès du Conseil Régional de Bretagne pour les dépenses effectuées dans le cadre du Contrat de partenariat. Les crédits sont inscrits au chapitre 74 - compte 7472.

Le Plan de financement s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais de Personnel	22 800,00 €	Contrat de Partenariat (80 %)	25 000,00 €
Frais de Fonctionnement	3 420,00 €	Autofinancement	6 300,00€
Animation	5 080,00 €		
TOTAL des DÉPENSES	31 300,00 €	TOTAL des RECETTES	31 300,00€

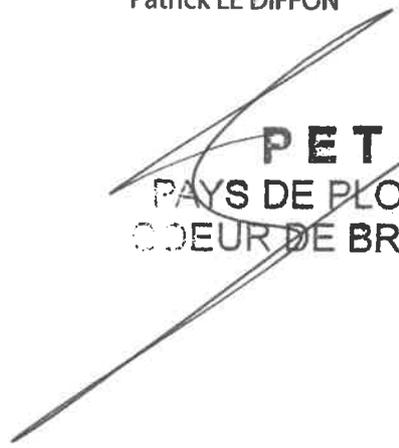


Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne

Après avoir délibéré, les membres du Bureau syndical décident, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions qui peuvent être allouées pour cette opération
- de lui donner délégation pour mener à bien l'action et pour signer toutes les pièces nécessaires pour le bon déroulement de l'opération

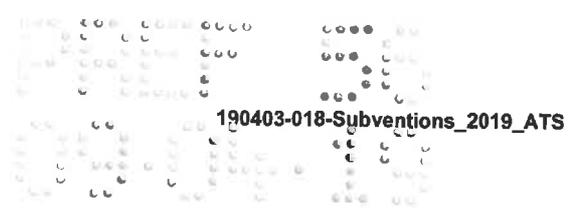
Pour copie conforme,
Le 3 avril 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON


PETR
PAYS DE PLOERMEL
CŒUR DE BRETAGNE

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



**EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau
du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 3 avril 2019**

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS et Mickaëlle PIEL et Messieurs, Philippe LOUAPRE, Yves JOSSE et Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Mesdames Catherine LAMOUR et Martine GUILLAS-GUERINEL, Membres du bureau

OBJET : Subventions 2019 : ANIMATION TERRITORIALE DE SANTÉ

Par référence à l'article L 5211-10, une exécution budgétaire a été donnée aux membres du Bureau par le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, le 20 mars 2019.

Le Président rappelle que, dans le cadre de l'animation territoriale de santé, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne sollicite des subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé, selon le plan de financement établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Traitements de l'animateur (salaires et charges patronales)	39 500 €	Agence Régionale de Santé	16 000 €
Frais de fonctionnement et divers (15%)	5 925 €	Autofinancement (65%)	29 425 €
TOTAL TTC	45 425 €	TOTAL TTC	45 425 €

Après avoir délibéré, les membres du Bureau syndical décident, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions qui peuvent être allouées pour cette opération
- de lui donner délégation pour mener à bien l'action et pour signer toutes les pièces nécessaires pour le bon déroulement de l'opération.

Pour copie conforme,
Le 3 avril 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON

P E T R
PAYS DE PLOERMEL
CŒUR DE BRETAGNE

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON

PETR PAYS DE PLOERMEL – CŒUR DE BRETAGNE
7 rue du Val – Les Carmes
BP 30 555 – 56805 PLOERMEL
Tél. : 02 97 74 04 37 – contact@pays-ploermel.fr

**EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau
du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 3 avril 2019**

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS et Mickaëlle PIEL et Messieurs, Philippe LOUAPRE, Yves JOSSE et Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Mesdames Catherine LAMOUR et Martine GUILLAS-GUERINEL, Membres du bureau

OBJET : LEADER : Subventions 2019 : ANIMATION-GESTION

Par référence à l'article L 5211-10, une exécution budgétaire a été donnée aux membres du Bureau par le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, le 20 mars 2019.

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Ploërmel - Cœur de Bretagne peut bénéficier de subventions dans le cadre du FEADER / volet LEADER, notamment pour la prise en charge des frais de personnel liés à la coordination, l'animation et la gestion ainsi que des frais de fonctionnement.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

DÉPENSES T.T.C.	MONTANT	RECETTES T.T.C.	MONTANT
Frais de Personnel : Animation et Gestion	63 311 €	LEADER	58 246 €
Frais de Fonctionnement (15 %)	9 497 €	Autofinancement	14 562 €
TOTAL des DÉPENSES	72 808 €	TOTAL des RECETTES	72 808 €

Après avoir délibéré, les membres du Bureau syndical décident à l'unanimité :

- de solliciter les demandes de subventions LEADER pour la coordination, l'animation et la gestion LEADER sur le volet « assistance technique »
- d'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes décisions

Pour copie conforme,
Le 3 avril 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON

P E T R
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



**EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau
du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 3 avril 2019**

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS et Mickaëlle PIEL et Messieurs, Philippe LOUAPRE, Yves JOSSE et Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Mesdames Catherine LAMOUR et Martine GUILLAS-GUERINEL, Membres du bureau

OBJET : Consultation pour le projet webSIG mutualisé

Le PETR-Ploërmel Cœur de Bretagne, en partenariat avec les EPCI qui le composent, souhaite s'engager dans la mise en place d'un WebSIG mutualisé.

Les objectifs de cette mutualisation couvrent trois aspects :

- ✓ Organisationnel : avoir une vision globale du territoire, mettre en place une organisation adaptée à la gestion quotidienne avec une garantie de suivi dans le temps ; améliorer la communication et travailler en commun ;
- ✓ Économique : mutualiser les ressources (données, équipements, expériences) ;
- ✓ Technique : mettre à disposition un logiciel ergonomique pour les agents et les élus et qui répond aux besoins ; accéder aux données, fiabiliser les données.

Les missions qui seront confiées au titulaire du marché :

- ✓ Installation et maintenance de la solution
- ✓ Hébergement de la solution et de la base de données.
- ✓ Formation d'administrateurs et développement
- ✓ Licence FME + maintenance
- ✓ Forfait assistance de 8 heures sur l'année

Le PETR Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'engage à :

- ✓ Fournir les données cadastrales à la société retenue
- ✓ Intégrations des données et gestion de la base de données au sein du webSIG
- ✓ Développer des modules métiers
- ✓ Maintenir le bon fonctionnement de la solution

Pour ce faire, une consultation a été passé auprès de trois entreprises :

- ✓ Business Geografic
- ✓ Veremes
- ✓ 3Liz



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



À la suite du comité de pilotage, il est proposé de confier le marché auprès de la société Veremes proposant une solution libre pour le budget de 15 120 € TTC sur une durée de 1 an soit 12 mois renouvelable (celui-ci étant reconduit sur l'année 2020 sur le même principe au regard des besoins exprimés et du bilan de l'année 2019) à savoir :

- Investissement
 - o Logiciels : 2 400 € TTC
- Fonctionnement
 - o Formation : 6 600 € TTC
 - o Maintenance / support technique : 6 120 € TTC

Après avoir délibéré, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise « Veremes » pour l'exécution du projet Web Sig
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour copie conforme,
Le 3 avril 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON

PETR
PAYS DE PLOERME
CŒUR DE BRETAGNE

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON

**EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau
du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 3 avril 2019**

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS et Mickaëlle PIEL et Messieurs, Philippe LOUAPRE, Yves JOSSE et Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Mesdames Catherine LAMOUR et Martine GUILLAS-GUERINEL, Membres du bureau

OBJET : Subventions S.I.G. Mutualisé - Ajustement

Par référence à l'article L 5211-10, une exécution budgétaire a été donnée aux membres du Bureau par le comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, le 20 mars 2019.

Le Président rappelle que lors du comité syndical en date du 11 avril 2018, les Membres ont décidé de mettre en place un S.I.G. mutualisé sur le territoire du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne.

En bureau du 5 décembre 2018, un plan de financement a été présenté et validé dans la perspective de solliciter des cofinancements

Suite au vote du Budget Primitif 2019 en comité syndical le 20 mars 2019 et la consultation engagée fin 2018 pour définir la solution technique permettant le déploiement du WEB SIG, Monsieur le Président présente un ajustement du plan de financement pour cette opération qui a débuté en octobre 2018 et se terminera en décembre 2020.

Le nouveau plan de financement de l'opération est défini de la manière suivante :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES T.T.C.	MONTANT
Investissement (HT)	4 506,87 €		
- Année 2018 (Matériel informatique)	1 506,87 €		
- Année 2019 (logiciels)	2 000,00 €		
- Année 2020 (logiciels)	1 000,00 €		
Fonctionnement : Ingénierie (TTC)	77 295,58 €	LEADER (43%)	50 000,00 €
- Année 2018 (80% ETP – 3 mois)	8 431,58 €		
- Année 2019 (80% ETP – 12 mois)	34 112,00 €		
- Année 2020 (80% ETP – 12 mois)	34 752,00 €		
Fonctionnement : Charges Fonct. 15% (TTC)	11 329,06 €	Région Bretagne (17%)	20 000,00 €
- Année 2018 (80% ETP – 3 mois)	1 226,26 €		
- Année 2019 (80% ETP – 12 mois)	5 003,40 €		
- Année 2020 (80% ETP – 12 mois)	5 099,40 €		
Fonctionnement : Formation (TTC)	8 700,00 €	Autofinancement	44 551,51 €
- Année 2018 (80% ETP – 3 mois)	0,00 €		
- Année 2019 (80% ETP – 12 mois)	6 600,00 €		
- Année 2020 (80% ETP – 12 mois)	2 100,00 €		
Fonctionnement : Maintenance/Support (TTC)	12 720,00 €		
- Année 2018 (80% ETP – 3 mois)	0,00 €		
- Année 2019 (80% ETP – 12 mois)	6 120,00 €		
- Année 2020 (80% ETP – 12 mois)	6 600,00 €		
TOTAL des DÉPENSES	114 551,51 €	TOTAL des RECETTES	114 551,51 €



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



Après avoir délibéré, les membres du Bureau syndical décident à l'unanimité :

- de solliciter la demande de subventions LEADER et régionales (Contrat de Partenariat) pour la mise en œuvre du SIG mutualisé sur le territoire du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne au regard du plan de financement amendé
- d'autoriser le Président à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes décisions
- d'autoriser, le Président, à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette décision

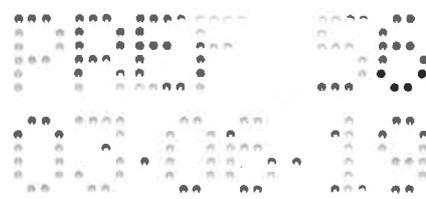
Pour copie conforme,
Le 3 avril 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON


PETR
PAYS DE PLOERME
COEUR DE BRETAGNE

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



190522-022-PLRH_Renouvellement_Contrat

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau

du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 22 mai 2019

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Catherine LAMOUR et Mickaëlle PIEL et Monsieur Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Martine GUILLAS-GUERINEL et Messieurs Philippe LOUAPRE et Yves JOSSE Membres du bureau

OBJET : Renouvellement Poste Conseiller Info Energie / Conseiller Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat

Monsieur Le Président indique que le contrat du poste de Conseiller Info Energie / Conseiller Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat arrive à terme au 31 août 2019. Ce poste repose sur deux missions :

- Une mission d'accompagnement pour conseiller les particuliers au sein de l'Espace Info Energie et la Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat à hauteur de 50% d'un ETP.
- Une mission d'accompagnement pour animer la Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat à hauteur de 50% d'un ETP ;

Afin d'assurer la continuité de ce service jusqu'à la fin du dispositif prévu le 31 décembre 2019, il convient de prolonger ce poste pour une durée de 4 mois jusqu'au 31 décembre 2019, le PETR n'ayant pas vocation à poursuivre cette mission « Info Energie » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Après avoir délibéré, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide, à l'unanimité :

- Le renouvellement, à compter du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, de l'emploi de « Conseiller Info Energie / Conseiller Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat » dans le grade de rédacteur territorial à temps complet pour exercer les missions suivantes :
 - Conseiller les particuliers au sein de l'Espace Info Energie (E.I.E) et la Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat (P.L.R.H),
 - Animer l'Espace Info Energie et la Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat
 - Promouvoir les économies d'énergies auprès des particuliers et des politiques des collectivités locales,
 - Référent « Energie-Habitat »

PETR PAYS DE PLOERMEL – CŒUR DE BRETAGNE

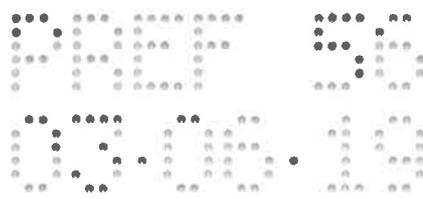
7 rue du Val – Les Carmes

BP 30 555 – 56805 PLOERMEL

Tél. : 02 97 74 04 37 – contact@pays-ploermel.fr



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs, au grade de Rédacteur.

Toutefois, cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 4 mois, au vu de l'application de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- De procéder au renouvellement du poste de chargé de mission Conseiller Info Energie/Conseiller Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget de la Collectivité.

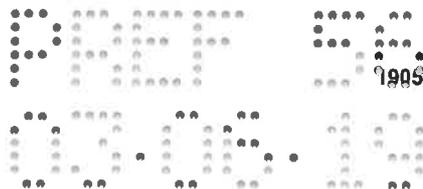
Pour copie conforme,
Le 22 mai 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON

PATRICK LE DIFFON
PAYS DE PLOERMEL
CŒUR DE BRETAGNE

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



190522-023-Directeur_Renouvellement_Contrat

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau

du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 22 mai 2019

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Catherine LAMOUR et Mickaëlle PIEL et Monsieur Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Martine GUILLAS-GUERINEL et Messieurs Philippe LOUAPRE et Yves JOSSE Membres du bureau

Délibération rectificative : annule et remplace la délibération du Bureau Syndical du 06/02/2019

Objet : Personnel : - Renouvellement du contrat du Directeur des Services

Par délibération en date du 1^{er} mars 2017, le Comité Syndical a donné délégation au Bureau pour les compétences suivantes : « Modifier les emplois (modification du temps de travail, transformation et/ou suppression d'emplois, à l'exclusion de la création d'emplois – Renouvellement des contrats des agents contractuels. »

Vu la délibération du comité syndical en date du 13 mars 2013 créant l'emploi de Directeur des services pour une durée de trois ans, et vu le contrat de travail en date du 15 mai 2013,

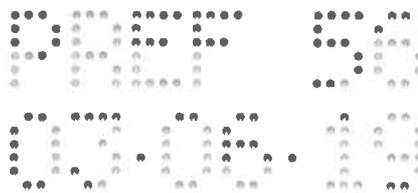
Vu la délibération du bureau syndical en date du 20 janvier 2016, portant renouvellement du contrat du Directeur des services pour une durée de trois ans, et vu le contrat de travail en date du 23 février 2016,

Vu l'article 3-4, II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, qui prévoit que, désormais, tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article 3-3 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics effectifs de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, est conclu pour une durée indéterminée.

Considérant que le Directeur a bénéficié de deux contrats à durée déterminée pour une période totale de six ans, il convient de procéder à l'étude le renouvellement de ce contrat pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} juin 2019.



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



Considérant que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ne satisfait pas aux conditions requises pour pouvoir créer un poste d'attaché principal (critères relatifs au nombre d'agents encadrés, et au montant du budget de dépenses de fonctionnement notamment), la délibération prise par le Bureau Syndical en date du 6 février 2019 doit être annulée et remplacée.

Il est donc proposé aux membres du bureau que cet emploi soit reconduit au grade d'Attaché territorial (catégorie A) pour une durée hebdomadaire de 35 heures, avec une rémunération fixée par référence à l'indice brut 718 - indice majoré 595, augmentée du régime indemnitaire mis en place au sein de la Collectivité.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau décident à l'unanimité de :

- **Renouveler le contrat du Directeur des services, à compter du 1^{er} juin 2019, pour une durée indéterminée, avec une rémunération fixée par référence au grade d'Attaché territorial indice brut 718- indice majoré 595, augmentée du régime indemnitaire.**
- **De donner délégation au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

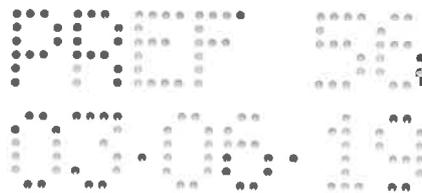
Pour copie conforme,
Le 22 mai 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON

**PAYS DE PLOERMEL
CŒUR DE BRETAGNE**

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



790522-024-DB_consultation_photo_video

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau

du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 22 mai 2019

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Catherine LAMOUR et Mickaëlle PIEL et Monsieur Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Martine GUILLAS-GUERINEL et Messieurs Philippe LOUAPRE et Yves JOSSE Membres du bureau

OBJET : Consultation pour « Reportage Photo / vidéo 2019 Destination Brocéliande »

Au regard de la stratégie et du Budget 2019 Destination Brocéliande adoptés par les 5 EPCI de la Destination Brocéliande

Au regard du Budget Primitif adopté le 20 mars 2019 par le comité syndical précisant les actions et opérations à la charge du PETR Pays de Ploërmel, structure facilitatrice de la Destination Brocéliande,

Il est proposé de lancer une consultation pour une campagne de photographies et de vidéos 2019 afin d'agrémenter les divers supports de communication (web ; réseaux sociaux, papier) de la Destination Brocéliande. Cette campagne portera sur 2 thématiques :

- Les animations estivales sur la Destination Brocéliande
- Les Paysages sur la Destination Brocéliande

Il est précisé que cette prestation ne pourra pas dépasser 4 000 € TTC.

Après avoir délibéré, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide à l'unanimité :

- De lancer une consultation « Reportage Photo/Vidéo 2019 Destination Brocéliande »
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour copie conforme,
Le 22 mai 2019
Le Président
Patrick LE DIFFON

**PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON

PETR PAYS DE PLOERMEL – CŒUR DE BRETAGNE
7 rue du Val – Les Carmes
BP 30 555 – 56805 PLOERMEL
Tél. : 02 97 74 04 37 – contact@pays-ploermel.fr



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



190522-025-DB_consultation_referencement

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau

du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 22 mai 2019

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Catherine LAMOUR et Mickaëlle PIEL et Monsieur Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Martine GUILLAS-GUERINEL et Messieurs Philippe LOUAPRE et Yves JOSSE Membres du bureau

OBJET : Consultation pour « Référencement site Internet Destination Brocéliande »

Au regard de la stratégie et du Budget 2019 Destination Brocéliande adoptés par les 5 EPCI de la Destination Brocéliande

Au regard du Budget Primitif adopté le 20 mars 2019 par le comité syndical précisant les actions et opérations à la charge du PETR Pays de Ploërmel, structure facilitatrice de la Destination Brocéliande,

En raison du lancement nouveau site internet de la Destination Brocéliande (www.broceliande-vacances.com), il est proposé de lancer une consultation pour être accompagné dans le référencement du site internet. Ce référencement portera essentiellement sur des actions portant sur le « référencement naturel » et la mise en place d'une stratégie et d'outil de suivi de ce référencement.

Le montant de cette prestation ne pourra pas excéder 5 000 € TTC

Après avoir délibéré, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne décide à l'unanimité :

- De lancer une consultation « Référencement Site Internet Destination Brocéliande »
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour copie conforme,

Le 22 mai 2019

Le Président

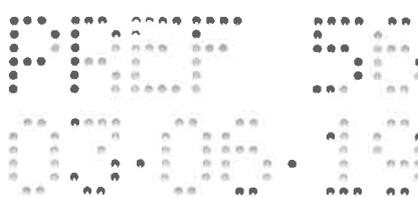
Patrick LE DIFFON

PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON



Pays de Plœrmel
Cœur de Bretagne



190522-026-SIG_convention_formation

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau

du PETR Pays de Plœrmel – Cœur de Bretagne du 22 mai 2019

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Catherine LAMOUR et Mickaëlle PIEL et Monsieur Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Martine GUILLAS-GUERINEL et Messieurs Philippe LOUAPRE et Yves JOSSE Membres du bureau

Objet : SIG – Convention formation « Administration WEBSIG » avec Guingamp – Paimpol Agglomération

Monsieur Le Président rappelle que dans le cadre du déploiement de la solution WEBSIG à l'échelle du Pays de Plœrmel, il a été convenu d'une formation auprès des géomaticiens (PETR et EPCIs) sur la solution retenue. Cette formation porte sur l'administration de la plateforme WEBSIG.

Le prestataire de la solution met en place une formation, en juin 2019, sur un format de 6 agents maximum. Le Pays de Plœrmel ne disposant que de 3 agents, il a été proposé de faire participer d'autres collectivités à cette formation afin de mutualiser les couts. La durée de la formation est de 2 jours sur site (à Plœrmel).

La collectivité Guingamp – Paimpol Agglomération a exprimé son intérêt pour profiter de cette formation pour deux de ces agents géomaticiens.

Il est donc proposé de conventionner avec Guingamp – Paimpol Agglomération pour que leurs agents puissent bénéficier de cette formation à Plœrmel pour un cout de 400 euros TTC par agent.

Après en avoir délibéré, le bureau à l'unanimité,

- Approuve la convention formation « Administration WEBSIG » avec Guingamp – Paimpol Agglomération
- Donne mandat au Président pour signer toutes les pièces nécessaires pour la bonne exécution de cette décision

Pour copie conforme,

Le 22 mai 2019

Le Président,

Patrick LE DIFFON

PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE

Certifiée exécutoire à la date d'envoi

En Préfecture du Morbihan

Le :

Le Président

Patrick LE DIFFON

PETR PAYS DE PLOERMEL – CŒUR DE BRETAGNE

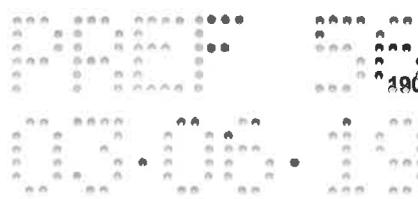
7 rue du Val – Les Carmes

BP 30 555 – 56805 PLOERMEL

Tél. : 02 97 74 04 37 – contact@pays-ploermel.fr



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



190522-027-TRESORERIE_Renouvellement

EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau

du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne du 22 mai 2019

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président ; Madame Yvette FOLLIARD Vice-Présidente ; Messieurs Henri RIBOUCHON, Alain LAUNAY et Pierre ROUSSETTE Vice-Présidents ; Mesdames Gaëlle BERTHEVAS, Catherine LAMOUR et Mickaëlle PIEL et Monsieur Denis TREHOREL, Membres du Bureau ;

Étaient absents ou excusés : Madame Martine GUILLAS-GUERINEL et Messieurs Philippe LOUAPRE et Yves JOSSE Membres du bureau

Objet : ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Le Président explique que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural- Pays de Ploërmel, pour ses besoins de financement de 2019, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 200 000€ pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Une consultation a été réalisée auprès de trois organismes bancaires.

La Banque postale a adressé une offre de renouvellement pour un montant de tirage de 200 000€, pour une durée d'un an, dans les conditions suivantes :

- Opération : ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Montant : 200 000€
- Durée maximum : 364 jours
- Taux d'intérêt : Eonia + marge de 0.660% l'an
- Base de calcul : Exact/360
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
- Date de prise d'effet du contrat : trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 17 juillet 2019.
- Garantie : néant.
- Commission d'engagement : 300,00€, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.
- Commission de non utilisation : 0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.
- Modalités d'utilisation : l'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en ligne » de la Banque Postale.

Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée.



Pays de Ploërmel
Cœur de Bretagne



Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire une ligne de trésorerie de 200 000€, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie, auprès de La Banque Postale, pour une durée de 364 jours à compter de la date de signature du contrat.

AUTORISE le Président à signer l'offre de financement et tout document se rapportant à cette offre.

AUTORISE le Président à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat.

Pour copie conforme,
Le 22 mai 2019
Le Président,
Patrick LE DIFFON

**PETR
PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**

Certifiée exécutoire à la date d'envoi
En Préfecture du Morbihan
Le :
Le Président
Patrick LE DIFFON



Pays de Plœrmel
Cœur de Bretagne

ARRETES

N°2019/02

2^{eme} trimestre 2019

Date publication : 8 juillet 2019



Pays de Plouérmel
Cœur de Bretagne

ARRETES

Numéro	Objet
--------	-------



DECISIONS

N°2019/02

2^{eme} trimestre 2019

Date publication : 8 juillet 2019



Pays de Plouérmel
Cœur de Bretagne

DECISIONS

Numéro	Objet
--------	-------
